

Paris, le 7 avril 2015

Madame,
Monsieur,

Moneta Asset Management, dont les fonds Moneta Multi Caps et Micro Entreprises sont actionnaires significatifs d'Altamir, et l'ADAM (Association de Défense des Actionnaires Minoritaires) souhaitent attirer l'attention des actionnaires de cette société sur un point important relatif à l'Assemblée Générale du 23 avril prochain.

En effet, les éléments publiés dans le rapport du Conseil de Surveillance d'Altamir sur la rémunération de la gérance et destinés à permettre aux actionnaires de se forger un jugement sur la résolution 9 (« say on pay ») soumise au vote de l'assemblée d'Altamir nous paraissent très insuffisants :

- Le chiffre que présente le Conseil de Surveillance comme constituant la rémunération fixe du gérant ne répond à l'évidence pas à la question posée ;
- Les informations mises à la disposition des actionnaires soulèvent davantage de questions qu'elles n'apportent de réponses et notre analyse de ces informations nous conduit à conclure que « **finalement on ne connaît ni la rémunération réelle du gérant ni le temps qu'il passe à la gagner... »** (Voir document ci-joint).

Compte tenu de ces éléments, nous pensons que les actionnaires doivent voter contre la résolution 9, montrant ainsi leur désaccord avec l'information très insatisfaisante qui leur est présentée.

Ces éléments posent une nouvelle fois la question de la volonté de transparence du gérant, de la qualité des diligences effectuées par les organes de contrôle de la société et, de manière plus générale, du montant particulièrement élevé de frais de gestion supporté par Altamir.

En nous tenant à votre disposition pour toute question relative à ces éléments, nous vous prions d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.



Colette Neuville, ADAM



Romain Burnand, Moneta Asset Management